Communiqué de presse - Lausanne, le 30 octobre 2026

Budget 2027 : le Conseil d'Etat maintient sa politique d'austérité. Le conflit s'impose

Hier, mercredi 28 octobre, le Conseil d'Etat a "rencontré" les syndicats pour évoquer les "mesures budgétaires suite à l'acceptation par le peuple de l'initiative 12%". Les informations données par le Conseil d'Etat et l'échange qui s'en est suivi n'ont amené aucun changement dans la situation. Le Conseil d'Etat n'a pas pris en compte la revendication des syndicats de puiser plus dans la fortune et les réserves pour éviter les coupes et n'était pas en mesure de se positionner sur l'octroi ou non de la pleine indexation. Comme annoncé dans la résolution de l'Assemblée générale du 8 octobre, les syndicats vont donc saisir l'Organe de conciliation pour constater la situation de litige avec le Conseil d'Etat.

Une séance d'une heure qui, selon l'usage désormais établi du Conseil d'Etat, était destinée à informer les organisations représentant les salarié·e·s des services publics et parapublics et non pas à avoir une discussion de fond et encore moins des négociations. Contrairement au discours tenu par le Conseil d'Etat aux médias, il n'y a pas de "dialogue social": le Conseil d'Etat expose et maintient sa politique austéritaire, coupant systématiquement dans les ressources des services publics et parapublics pour compenser la baisse relative des recettes générées par une politique systématique de baisse fiscale, dont l'origine est bien antérieure à l'initiative 12%.
Les organisations syndicales ont fait une proposition durant la séance : utiliser la fortune et les réserves pour ne pas aggraver le démantèlement des services publics et parapublics et se donner le temps d'une vraie analyse de ce qu'est un équilibre budgétaire. Une analyse partant de besoins à satisfaire et établissant le budget à partir de ces besoins puis réfléchissant à la manière de trouver les ressources pour l'équilibrer. Soit exactement l'inverse de ce que fait le Conseil d'Etat et qu'il prévoit de continuer à faire après avoir balayé la proposition des syndicats : une politique de coupes structurelles.
L'autre point saillant de la séance concernait les mécanismes salariaux. Le Conseil d'Etat a annoncé que ceux-ci seraient préservés notamment par le maintien des annuités et l'octroi d'une indexation. Mais le taux de celle-ci ne pouvait pas encore être défini puisque l'indice de référence de la Loi sur le Personnel de l'Etat est l'IPC de fin octobre.
Le Conseil d'Etat a annoncé sa volonté de communiquer rapidement l'indexation prévue.
Constatant que le Conseil d'Etat refusait l'une des revendications essentielles portée par la résolution du 8 octobre, les syndicats vont d'ores et déjà saisir l'Organe de conciliation pour constater le litige sur la question des coupes et ouvrir le droit de grève. À ce litige s'ajoutera, cas échéant celui sur la pleine indexation que nous revendiquons.

Une première manifestation est prévue pour le jeudi 5 novembre à 18h au départ de Montbenon. Une prochaine AG aura lieu jeudi 12 novembre à l'Aula du Belvèdere.

Contacts :
Pour SUD : Françoise-Emmanuelle Nicolet, 076 316 91 23
Pour la FSF : Céline Misiego, 078 709 66 25
Pour le SSP : Raphaël Ramuz, 077 426 40 55